

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC

Avis à tous les membres

Nous vous invitons à participer à la deuxième assemblée générale annuelle de l'association qui aura lieu à l'hôtel PennMass....adresse..... le 23 septembre 1995 à 13 h. 30. Venez participer à cette rencontre qui aura lieu à quelques kilomètres de la terre ancestrale.

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, 23 septembre 1995

- 1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 1994.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du rapport du président
 - État de la recherche en France et au Québec
 - État du recrutement
 - Le bulletin et les publications de l'association.
- 4- Adoption du rapport du trésorier
 - État des revenus et dépenses.
- 5- Recrutement, cotisations, publicité.
- 6- Bulletin, publications, recherches.
- 7- Compilation de l'arbre généalogique.
- 8- Élection du Conseil d'administration.
- 9- Réunions régionales, réunion annuelle.
- 10- Autre.

Association des familles Frigon inc.
Deuxième assemblée générale annuelle
23 septembre 1995
Hôtel PennMass, Cap-de-la-Madeleine



Étaient présents: Adrienne (78) de Saint-Prosper, Armande (88) de La Pérade, Céline (79) de Pierrefonds, Daniel (34) de Champlain, Danièle (87) de Champlain, Denis (33) de Saint-Louis-de-France, Huguette (84) de Sherbrooke, Jean-René (11) de Trois-Rivières-Ouest (administrateur), Louise (83) de Sherbrooke (administratrice), Luc (3) de Baie d'Urfé (trésorier), Madeleine de Batiscan, Marie-Jeanne (49) et Émilien Ross de Forestville, Odette de Saint-Prosper/Montréal (administratrice), Pierre (4) de Saint-Hubert (secrétaire), Raymond (1) d'Ottawa (président), René (75) et Andrée Perron du Cap-de-la-Madeleine, Robert (2) de Charny (vice-président).
Note: Louis-Georges (10), administrateur de l'Association, n'a pu se joindre aux membres présents.

Procès-verbal

1-Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 1994.

Huguette (84), secondé par Daniel (33), propose l'adoption.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2-Adoption de l'ordre du jour

Céline (79) secondé par Danièle (87) propose l'adoption.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3- Adoption du rapport du président

Le rapport est remis aux membres présents. Raymond (1), y mentionne que le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année. Les priorités de l'année écoulée ont été le recrutement et le bulletin. La priorité à moyen terme est de compiler la généalogie de la famille sur un logiciel qui sera choisi bientôt sous la responsabilité de Jean-René (11). Il a mentionné des projets de publication. Il a fait le bilan sur l'état de la recherche des origines de François Frigon et le sort de Marie-Claude Chamois, nos ancêtres. Enfin, il mentionne aux membres la raison du choix de l'emblème de l'Association, le fragon.

René (75), secondé par Denis (33) propose l'adoption.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4- Adoption du rapport du trésorier

Une copie du rapport est remis à chacun des membres présents.

Luc (3), fait état de revenus de 1759,05\$, de dépenses de 316,50\$ et d'un avoir des membres à la fin de l'année de 1442,55\$. Il mentionne qu'un don de 200\$ a été fait par Gilles d'Hawaï et qu'un revenu de 129,05\$ provient de l'échange de l'argent américain.

Marie-Jeanne (49), secondé par Louise (83) propose l'adoption.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5- Élection du président et du conseil d'administration

Céline (79), secondé par Odette (52) propose Raymond (1) à la présidence.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Armande (88), secondé par Daniel (34) propose l'élection des membres du C.A.:

Jean-René (11), Louise (83), Luc (3), Odette (52), Pierre (4) et Robert (2) acceptent. Il sera demandé ultérieurement à Louis-Georges (10), absent de la réunion, s'il accepte.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6- Date de la prochaine assemblée générale

La date sera fixée par le conseil d'administration. Elle aura vraisemblablement lieu en septembre 1996.

7- Recrutement, cotisations, publicité

Pierre (4) mentionne qu'il y a eu un envoi postal massif aux Frigon de la région de Trois-Rivières à partir des adresses des annuaires téléphoniques. Le recrutement le plus efficace s'est avéré le

bouche à oreille. Un envoi massif a été également fait aux États-Unis avec des résultats qui amènent aux mêmes conclusions. Il y a présentement 88 membres et l'objectif pour l'année 96 est de dépasser les 100 membres. De la publicité sera faite dans les journaux, sociétés historiques et sociétés de généalogie.

8 Bulletin, publications, recherche.

•Bulletin

On demande aux membres de fournir des articles pour le bulletin.

Suggestions:

Odette (52) suggère des articles sur les femmes Frigon au cours des siècles et un projet de cassettes d'interview de femmes sur la vie d'autrefois, est en cours.

Il a été aussi suggéré que le bulletin contienne des informations tirées des actes notariés anciens, qu'y apparaissent des photos anciennes, des anecdotes, un coin du lecteur. Le bulletin sera le principal objet d'attention mais les autres projets de publications sont sur la table.

•Publications

Les publications de Robert (2) sont disponibles à l'Association. Un catalogue des ouvrages disponibles à l'Association sera fait en cours d'année. Une liste d'ouvrages où il est question de Frigon sera aussi faite cette année.

•Recherche

Robert (2) poursuit ses recherches sur la famille pour la période 1850 à nos jours. Raymond (1) poursuit les recherches en Europe sur le lieu d'origine de l'ancêtre.

Il est proposé qu'on érige une pierre à l'emplacement de la terre ancestrale.

9- Compilation de l'arbre généalogique

Jean-René (11), Louise (83) et Robert (2) sont responsables de la mise en place du projet.

Ultérieurement d'autres membres viendront se joindre à eux pour monter et vérifier la banque d'information.

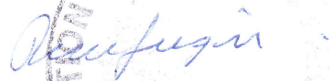
10- Réunions régionales, réunion annuelle, retrouvailles

L'assemblée générale annuelle 1996 aura lieu sur la terre ancestrale, une semaine après la fête champêtre des Massicotte (pour profiter leur grande tente). Le matin, il y aura assemblée générale et l'après-midi épluchette de blé d'inde et activités sociales. Le comité d'organisation: Armande (88), Daniel (87), Jean-René (11), Odette (52). Tous les membres leur assurent leur soutien si besoin est. Odette se charge de contacter Yvon Massicotte, prés. de l'Association des Massicotte au sujet de la tente.

11- Levée de l'assemblée

Raymond (1) propose la levée de l'assemblée.

Fait à Saint-Hubert, le 27 septembre 1995.



Pierre Frigon, Secrétaire

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.

Rapport du président pour l'année 1994-1995

Le **29 mars 1994**, l'association se voit accordée les *lettres patentes* permettant à ses membres d'agir "en corporation et corps politique", conformément à la Loi sur les corporations canadiennes. La première Assemblée générale annuelle a lieu à Montréal le **7 mai 1994** pour l'élection des administrateurs et du président et pour les formalités d'usage. Luc Frigon, Pierre Frigon et Robert Frigon en sont élus les administrateurs et Raymond Frigon en est élu le président. Les formalités terminées, les membres s'appliquent à discuter de différentes choses, y compris: le recrutement, les cotisations, l'emblème, le bulletin, les retrouvailles, le tableau généalogique sur ordinateur, la monographie de famille, la publicité, les recherches...

Le conseil d'administration nomme les dirigeants: Luc Frigon comme trésorier, Pierre Frigon comme secrétaire et Robert Frigon comme vice-président.

Le conseil d'administration s'est réuni par 6 fois: le **17 septembre 1994** à Montréal; le **29 octobre 1994** à Trois-Rivières; le **26 novembre 1994** à Trois-Rivières; le ~~16 octobre 1994~~ à Trois-Rivières; le **25 mars 1995** à Montréal; le **17 juin 1995** à Trois-Rivières.

Le conseil s'est donné comme tâches prioritaires le **recrutement de membres** et la mise sur pied d'un **bulletin** trimestriel

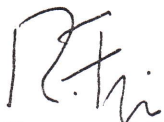
Le **recrutement** commence dès l'automne. Des pochettes d'information sont envoyées à près de 275 personnes. En février, le membership se chiffre à 42. Un envoi aux Frigon des États-Unis récolte une douzaine de membres. Nous avons maintenant, fin septembre 1995, 82 membres, dont 57 au Québec, 6 en Ontario, 1 en Alberta, 2 en Colombie Britannique et 16 aux États-Unis: Hawaï: 1; Washington 1; Californie: 3; Kansas: 3; Colorado: 1; Arizona 1; Floride 2; Massachusetts: 2; New York: 1; Connecticut: 1.

À 82 membres, nous avons donc réussi à recruter environ 8% des familles Frigon, qui se comptent à environ 1000. Il n'est pas déraisonnable de viser, pour l'année 1995-1996, le 100, soit 10%!

Le premier numéro du **bulletin**, *LES FRIGON*, paraît à l'automne et fait partie de la campagne d'information auprès des membres potentiels. Trois autres bulletins suivront dans les prochains 12 mois, pour ainsi compléter la livraison *trimestrielle* de la revue.

Concurremment avec ces deux projets prioritaires, le conseil s'est aussi penché sur les sujets suivants:

- **La généalogie et l'histoire des Frigon sur l'ordinateur:** Nous avons comme objectif de bâtir et de conserver par moyen informatique l'arbre généalogique et l'histoire de la famille. Grâce à la recherche qu'a fait Jean-René Frigon, nous avons enfin pu identifier un logiciel qui répond à nos besoins. La version Windows doit être disponible prochainement.
- **La publication de feuillets et d'un livre:** À partir de la banque de données informatisée, nous pourrions offrir aux membres et autres, des tronçons de l'arbre sous la forme de brochures, et une monographie de la famille Frigon
- **La réédition de "François Frigon...coureur des bois" de Raymond Douville:** Cet ouvrage classique mérite d'être réédité. Nous sommes en pourparlers avec les éditeurs. Il est proposé d'y ajouter en appendice une mise à jour et un résumé en anglais.
- **Diverses publications:** Entre autres: Les Frigon en Illinois; La chronologie de François Frigon; Origine des Frigon aux États-Unis...
- **La recherche sur le lieu d'origine de François Frigon et le destin de Marie-Claude Chamois:** La recherche, déjà entamée par d'autres bien avant la création de l'Association, est mise sur une base un peu plus organisée, mais sans résultats, sauf pour la découverte en France, à partir d'une liste de mariages, d'un soi-disant *de Joffroy Frigon*, vivant à Boutigny-sur-Essonne en 1615. Il va falloir trouver le texte ancien afin d'en vérifier l'orthographe.
- **L'emblème de l'Association:** Le nom Frigon, dérivant peut-être de fragon, une plante médicinale, cette plante a été choisie pour faire partie de l'emblème. Vraisemblablement, nous ne saurons jamais avec exactitude d'où est dérivé notre nom de famille! Ainsi, voilà que tout dernièrement un dictionnaire étymologique des noms de famille de France nous apprend que certains noms ont pour racine le fragon du Midi de la France: "la petite fraise". Le fragon de l'Ouest de la France, c'est le "petit houx"! La même plante? Nous cherchons! Va-t-il falloir ajouter la "petite fraise" à l'emblème?
- **Retrouvailles:** Le conseil est d'accord: On tentera de mettre sur pied un grand ralliement lors de la troisième assemblée en 1996



Raymond Frigon

le 22 septembre 1995

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON

BILAN ANNUEL/ANNUAL STATEMENT

1995-1996

ACTIF A COURT TERME/SHORT TERM ASSETS 1995-1996

AVOIR DES MEMBRES AU DEBUT/OPENING BALANCE 0

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES
CASH FLOW VARIATION OF MEMBER ASSETS

RECETTES/ CASH SOURCES

Cotisation des membres/Membership 1430.00

Autres revenus/ Other sources

Dons/ Gifts

200.00

Échange Americain/US exchange

129.05

1759.05

DÉBOURSÉS/ CASH USES

Passif à court terme/Short term liabilities

Timbres/ Postage

164.60

Papeterie/ Stationery

104.28

Téléphone/ Phone

47.53

316.50

VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES
VARIATION OF MEMBER ASSETS

+1442.55

AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT
OPENING CASH BALANCE

0

AVOIR DES MEMBRES À LA FIN
CLOSING CASH BALANCE

1442.55

AVIS À TOUS LES MEMBRES

Nous vous invitons à participer à la deuxième assemblée générale annuelle de l'association qui aura lieu à l'hôtel PennMass*, 303, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine le 23 septembre 1995 à 13 h. 30. Venez participer à cette rencontre qui aura lieu à quelques kilomètres de la terre ancestrale.

Veuillez noter que vous avez le droit de nommer, par procuration écrite, un fondé de pouvoir (qui doit être membre de l'association) pour assister et vous représenter à la réunion. Le formulaire de procuration se trouve au bas de la page.

*** VOIR LA CARTE AU VERSO POUR LOCALISER L'HÔTEL**

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, 23 septembre 1995

1. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 mai 1994
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport du président
4. Adoption du rapport du trésorier
5. Élection du Conseil d'administration et du président
6. Date de la prochaine réunion

7. Recrutement, cotisations, publicité (Pierre Frigon).
8. Bulletin, publications, recherches (Raymond Frigon, Pierre Frigon)
9. Compilation de l'arbre généalogique (Robert Frigon, Jean-René Frigon)
10. Réunions régionales, réunion annuelle, retrouvailles.
11. Autre



PROCURATION

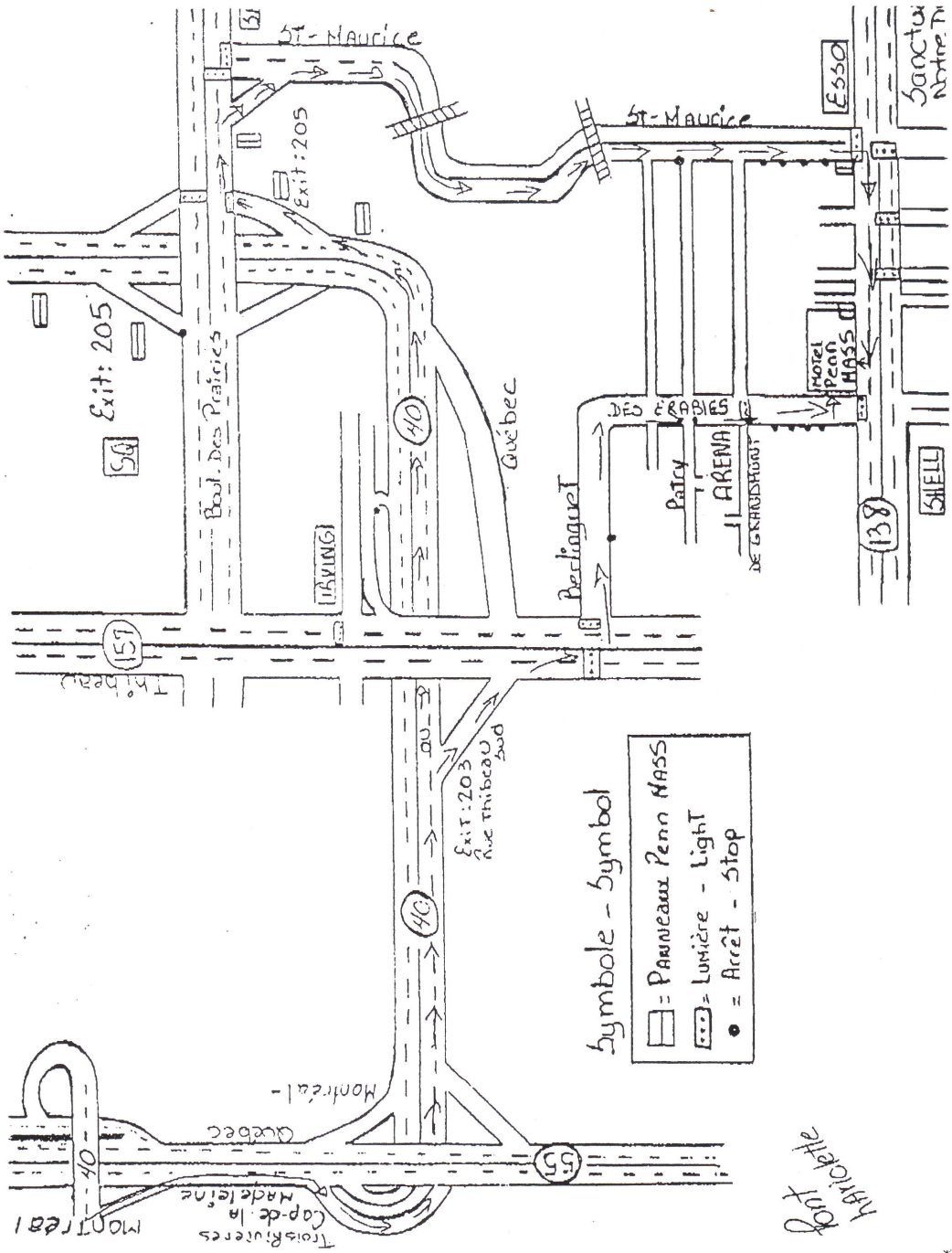
Je.....(membre #.....) nomme comme fondé(e) de pouvoir.M.Mme.....

(membre #.....) pour assister et me représenter à la deuxième réunion générale annuelle de

l'Association des familles Frigon inc. le 23 septembre 1995.

Date.....septembre 1995

Signature.....



Symbole - Symbol

- ☐ = Panneaux Penn Hass
- ☐ = Lumière - Light
- = Arrêt - Stop

Boit
Héricette

SOUSCRIPTION DES DOCUMENTS

28. Les contrats, documents ou tous autres actes exigeant la signature de la société seront signés par deux membres du bureau et engageant, une fois signés, la société sans autre formalité. Les administrateurs seront autorisés, à l'occasion par résolution, à nommer un ou plusieurs membres au nom de la société pour signer certains contrats, documents et actes. Le conseil d'administration peut autoriser un courtier enregistré en valeurs mobilières à agir comme son fondé de pouvoir en vue de transférer et d'arrêter des titres, des obligations et toute autre valeur mobilière de la société. Le sceau de la société peut être apposé au besoin sur des contrats, documents et actes signés par un ou plusieurs membres du bureau nommés par résolution du conseil d'administration.

ASSEMBLEES

29. L'assemblée annuelle ou toute assemblée générale des membres doit avoir lieu au siège social de la société ou en tout autre lieu au Canada et au moment que peuvent fixer les administrateurs. Les membres peuvent sanctionner la convocation d'une réunion spécifique des membres à l'extérieur du Canada.

Si tous les sociétaires y consentent, de façon générale ou à l'égard d'une réunion particulière, un sociétaire peut participer à une assemblée s'ils utilisent des moyens techniques, notamment le téléphone, permettant tous les participants de communiquer oralement entre eux; ils sont alors réputés avoir assisté à ladite réunion.

30. Outre l'étude des autres points de l'ordre du jour, chaque assemblée annuelle doit servir à l'examen des états financiers et des rapports des administrateurs et des vérificateurs, et à la nomination de ces derniers pour l'année suivante. Les membres peuvent examiner toute question spéciale ou générale au cours des assemblées. Le conseil d'administration, le président ou le vice-président sont autorisés à convoquer n'importe quand une assemblée générale des membres. Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée spéciale des membres sur réquisition des membres détenant au moins 5% des votes.

31. Un avis de convocation par écrit à une assemblée annuelle ou générale extraordinaire doit être envoyé à tous les membres, quatorze jours à l'avance. L'avis d'une assemblée où des affaires spéciales seront traitées doit fournir aux membres suffisamment de détails pour permettre aux membres de se former un jugement éclairé sur celles-ci. Deux membres présents en personne sont suffisantes pour l'ajournement d'une assemblée des membres. Pour toutes autres questions, 2% des membres présents à l'assemblée constituent le quorum. Chaque membre votant présent dispose d'une voix, lors de l'assemblée. Un membre peut, par procuration écrite, nommer un fondé de pouvoir pour assister et le représenter à une réunion spécifique des membres, dans la manière et dans les limites autorisées par la procuration. Un fondé de pouvoir doit être membre de la société. L'avis de chaque réunion des membres rappellera aux membres qu'ils ont le droit de nommer un fondé de pouvoir.

Les résolutions écrites, signées par tous les membres habiles à voter lors des réunions des membres, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces réunions.

32. Aucune erreur ou omission dans l'envoi de l'avis de convocation ou d'ajournement d'une assemblée annuelle ou générale des membres n'annulera ladite

assemblée ni les délibérations qui y ont été faites, et tout membre peut renoncer n'importe quand au droit de recevoir un tel avis et peut ratifier, approuver et confirmer l'une ou toutes les délibérations qui y ont été faites. Les membres, administrateurs ou dirigeants recevront l'avis de convocation ou d'ajournement d'une assemblée à leur dernière adresse figurant dans les livres de la société.

VOTE DES SOCIETAIRES

33. Sauf disposition à l'effet contraire des statuts ou règlements, les membres doivent, lors des réunions, trancher chaque question à la majorité des voix.

EXERCICE FINANCIER

34. Sauf indication à l'effet contraire du conseil d'administration, l'exercice financier de la société prend fin le 31 mars de chaque année.

MODIFICATION DES REGLEMENTS

35. Les règlements de la société non compris dans les lettres patentes, peuvent être abrogés ou modifiés par voie de règlement adopté par la majorité des administrateurs lors d'une assemblée du conseil, et sanctionné par au moins les deux tiers des membres lors d'une assemblée dûment convoquée dans le but d'examiner lesdits règlements, à condition que l'abrogation ou la modification desdits règlements n'entre pas en vigueur avant son approbation par le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

VERIFICATEURS

36. Lors de chaque assemblée annuelle, les membres nomment un vérificateur pour la vérification des comptes de la société. Le vérificateur doit faire un rapport aux membres à la réunion annuelle. Il reste en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante, à condition que les administrateurs puissent pourvoir à toute vacance qui se produit fortuitement au poste de vérificateur. La rémunération du vérificateur est fixée par le conseil.

REGISTRES

37. Les administrateurs doivent veiller à la tenue de tous les registres de la société prévus par les règlements de la société ou toute loi applicable.

REGLEMENT

38. Le conseil d'administration peut établir des règlements compatibles avec ceux concernant la gestion et le fonctionnement de la société et qu'il juge utiles, à condition que ces règlements n'aient d'effet que jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des sociétaires, et s'ils ne sont pas ratifiés à cette assemblée, qu'ils cessent à ce moment-là d'être applicables.

INTERPRETATION

39. Dans les présents règlements et dans tous les autres que la société adoptera par la suite, sauf si le contexte prévoit le contraire, les termes au masculin ou au singulier comprennent le féminin ou le pluriel selon le cas, et vice-versa, et les renvois aux personnes comprennent les entreprises et les sociétés.

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON
RAPPORT DU TRESORIER

LE 17 JUIN 1995

RENTREE DE FONDS

Membres

Canadien

58 X \$15
4 X \$25
1 X \$200

Americain

7 X \$15
5 X \$25

TOTAL DE MEMBRES: 75

EN CAISSE

\$1093.23

A ENCAISSER

\$65.US + \$30. CDN

A PAYER

\$13.66 Papier pour impression de bulletin.

ESTIMER DE L'AVOIR: \$1198.57

PRESENCES

- 26 René Frigon et Andrie Perron
Madeleine Frigon Batisseau
- 78 Adrienne Frigon, St-Proper
- (52) Odette Frigon Montréal + Saint-Proper
- (49) Marie-Jeanne Frigon-Forrestville
Emilien Ross
- #79 CÉLINE FRIGON Pienefonds
- #87 Danielle Frigon, Champlain
- #33 DENIS FRIGON, ST-LONIS de FRANCE
- #84 Hugnette Frigon Thetbrooke
- #34 Daniel Frigon, Champlain
- #83 Lucie Frigon, Sherbrooke
- #100 (88) Armande Frigon Le Perier
- #11 Jean-Paul Frigon Trois-Rivières-Ouest
- #1 P. FRIGON
- #2 Robert Frigon Charney
- #14 Genevieve Frigon
- #3 Luc Frigon

PERSONNES INTÉRESSÉES À

"ETAT ACTUEL DE LA RECHERCHE"

# 83	Lucie Frigon
# 34	Daniel Frigon
# 84	Huguette Frigon
# 33	DENIS FRIGON
# 87	Danièle Frigon
# 79	Péline Frigon
# 49	Marie-Jeanne Frigon-Boss
# 52	Yvette Frigon